



## Devis travaux conformes

-----  
Par chany2023

Bonjour,

Des travaux de rénovation énergétique et d'étanchéité des balcons ont été votés en AG en juillet. Nous devons régler la totalité en trois fois 1/3 en octobre, en décembre et avril.

Le fonds de travaux n'est que de 30000 euros donc insuffisant, la facture est de 300000. Pour ma part c'est trois fois 10 000.

J'ai donc demandé au syndic de me fournir (j'avais voté non)

des devis conformes datés et signés, ceux en ma possession de 2022 n'ont pas de date de validité. Pour un PTZ la banque me demande des devis de moins de six mois une date de début des travaux et d'autres documents.

Ma question est la suivante: est-ce que le syndic est tenu de me fournir ces documents?

Pour l'étalement des versements je pense qu'il est trop tard pour en bénéficier.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Comment se fait-il que l'AG ait approuvé des devis périmés ? Le syndic doit les faire actualiser auprès de l'entreprise.

Contactez le conseil syndical.

Vous pouviez vous préoccuper du sujet bien plus tôt et obtenir un étalement sur 10 ans en tant qu'opposant.